Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260331-DELIB_2026_19-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage

24 mars 2026

L'An deux mille vingt six
Le 31 mars à 20h30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary COXALL PHILIPPE, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	26
Votants	27

Etaient présents : Mary COXALL-PHILIPPE, Gilles MORVAN, Céline HOUBERDON, Olivier MORVAN, Pauline PERROT, Matthieu APPLINCOURT, Myriam HELIAS, Gourhant LE GAC, Véronique TANGUY CHATAL, Mickaël POITOU, Karine PICHON, Stéphane LOUVERGNEAUX, Sonia OLU, Arnaud PIRIOU, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Flavie MORVAN, Maxime FASTREZ PIRIOU, Fanny GALLAND, Vincent BROUARD, Maryline LE GRAET, Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Valérie BERVIL, Patrick DURVICQ, Magali DREZEN.

Absents excusés : Ludovic RAULLIN qui a donné à Pascal PRIGENT

Absents :

Secrétaire de séance : Céline HOUBERDON a été élue Secrétaire de séance.

DCM 2026-19

Objet :

Affaires générales – CCAS- Fixation du nombre des administrateurs

Madame le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est présidé de droit par le Maire et qu'il est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum, en plus du Maire.
L'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confie au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS.

Madame le Maire propose de fixer le nombre à 12 répartis comme suit :

- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal

- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Madame le Maire est présidente de droit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal fixe à 12 la composition du CCAS.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 31 mars 2026,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Céline HOUBERDON

Le Maire,
Mary COXALL-PHILIPPE